Fête Eco Bio 13 et 14 juin 2026
Chavannes sur l'Etang

Formulaire d'inscription

(à imprimer en recto-verso, voir guide en dernière page)

Date limite d'inscription : 15 mai 2026

Dossier complet à retourner à : Association d'Education Populaire - Fête Eco Bio
6, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 06 82 07 26 76
Courriel : feb@aep-chavannes-sur-letang.fr

I. Identification

Nom/raison sociale : .....

N° d'identification (MSA, SIRET, …) : .....

☐ Organisme à but commercial ☐ Organisme à but non commercial ☐ Restaurateur, traiteur ☐ Artiste, animateur

(Un organisme à but commercial est une entité dont l'objectif principal est de générer des revenus à travers la vente de produits ou de prestations de services, quelle que soit la forme juridique de cette entité)

Nom du responsable : .....

Adresse de la structure : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

II. Activité

☐ Alimentation, producteur, éleveur
☐ Bien-être, santé, hygiène
☐ Energie, habitat, décoration
☐ Animation, spectacle
☐ Restauration, traiteur
☐ Artisanat, création, habillement
☐ Services, information, culture, loisirs

Autre : .....

Détails sur l'activité : .....

.....

.....

Certification(s) écologie ou bio : .....

(Prière de fournir une copie de la certification, Agriculture Biologique, Nature & Progrès, Demeter, …)

III. Emplacement

Dimensions standards soit longueur 4 m sur profondeur 3 m : ☐ Non

Si non, dimensions souhaitées : longueur . . . . . m, sur profondeur . . . . . m

Stationnement du véhicule près du stand : ☐ Oui longueur : . . . . . m

Branchement électrique : ☐ Oui puissance : . . . . . Watt(s)

☐ Monophasé ☐ Triphasé (nous consulter obligatoirement)

Branchement d'eau : ☐ Oui

Grilles métalliques d'exposition (2 minimum) quantité : . . . . .

Table(s) de brasserie quantité : . . . . .

Banc(s) de brasserie quantité : . . . . .

Chaise(s) quantité : . . . . .

} Dans la limite des stocks disponibles et attribués dans l'ordre d'arrivée du dossier d'inscription complet

Participation samedi et dimanche : ☒ Oui

Participation uniquement le dimanche : ☐ Oui

Produits exposés : . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

IV. Montant de l'emplacement

Description	Tarif	Quantité	Prix en €
Emplacement de base 4 m (longueur) sur 3 m (profondeur) :			
– Organisme à but commercial pour 2 jours	60 €	. . . . .	. . . . . 0 €
– Organisme à but commercial pour 1 jour	45 €	. . . . .	. . . . . 0 €
– Organisme à but non commercial (pour 1 jour et 2 jours)	20 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Restaurateur (le dimanche uniquement, forfait eau et électricité inclus)	100 €		. . . . . 0 €
Le mètre linéaire supplémentaire en longueur	10 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Branchement électrique	5 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Branchement eau	5 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Stationnement du véhicule près du stand	10 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Grilles métalliques d'exposition (minimum 2 soit 6 €)	3 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Table de brasserie (2,20 m)	5 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Banc de brasserie (2,20 m)	3 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Chaise	2 €	. . . . .	. . . . . 0 €
Total de l'emplacement			. . . . . 0 €

V. Divers

Acceptez-vous de paraître dans le programme de la manifestation : ☒ Oui

Animation thématique d'un atelier hors stand : ☐ Oui

VI. Paiement et engagement

Je joins avec ce formulaire d'inscription les documents indispensables à l'étude de mon inscription (*voir le document « modalités et tarif » joint*) et **obligatoirement** un versement de : . . . . . 0 € (montant calculé dans le tableau Tarif page précédente et automatiquement reporté)

☒ par chèque libellé à l'ordre de *AEP de Chavannes sur l'Etang* (le chèque sera encaissé après la manifestation)

☐ par virement bancaire (voir coordonnées bancaires ci-dessous et indiquez dans le libellé le **nom/raison sociale**)

☐ J'ai pris connaissance de la charte de la fête éco-bio jointe que je m'engage à respecter dans son intégralité et sans aucune restriction.

Fait à : . . . . . le : . . . . . .

Signature

Coordonnées bancaires, IBAN : FR76 1027 8031 2100 0102 9884 021, BIC : CMCIFR2A

Fête Eco Bio 13 et 14 juin 2026
Chavannes sur l'Etang

Modalités et tarifs

(*partie à conserver*)

I. Dates et lieu de la manifestation

- La manifestation aura lieu le **samedi 13 juin** et le **dimanche 14 juin 2026** au 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang derrière et sur le côté de l'église
- La manifestation sera **ouverte gratuitement au public** :
  - le **samedi de 14h à 20h :** exposition et jeux puis **de 20h à 22h** repas-animation (concert, bal folk)
  - le **dimanche de 10h à 18h** : exposition et jeux
- **L'accueil** et **l'installation** des exposants se feront le **samedi de 10h à 13h** et le **dimanche de 8h à 9h30**
- Un service de **gardiennage** effectué par une société spécialisée sera en place du **samedi à 20h au dimanche à 7h**
- La **date limite d'inscription** est fixée au **15 mai 2026**

II. Modalités de règlement

La fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que le chèque ou le virement bancaire (veuillez impérativement indiquer dans le libellé votre raison sociale) de réservation à l'ordre de *l'AEP de Chavannes sur l'Etang* sont à **retourner avant le 15 mai 2026** à l'adresse suivante : AEP - Fête Eco Bio 6 rue de Bellefontaine 68210 Chavannes sur l'Etang.

III. Renseignements et contacts

Renseignements : Danie BROSOLO (06 82 07 26 76) ou Denis FRATTINGER (07 88 62 58 68)

Courriel : feb@aep-chavannes-sur-letang.fr

Site internet : https://feb.aep-chavannes-sur-letang.fr/

Facebook : https://www.facebook.com/AEPChavannesFeteEcoBio



Fête Eco Bio 13 et 14 juin 2026
Chavannes sur l'Etang

Charte de l'exposant

(*partie à conserver*)

La participation à cette manifestation est conditionnée à l'acceptation de cette charte faisant office de règlement.

La manifestation se doit de dépasser la simple fonction marchande pour présenter aux visiteurs la filière « bio » sous ses aspects informatifs, conviviaux et pédagogiques (conférences, expositions, repas, animations, etc.). L'entrée pour le public est gratuite.

La priorité sera donnée aux producteurs locaux, aux circuits courts dans un rayon de 80 km, aux transformateurs ayant une démarche solidaire et écologique. Sont interdits les actes médicaux ou paramédicaux.

Article 1 : Objet

L'objectif de la FEB (Fête Eco Bio) est de promouvoir :

- La production, la transformation, la commercialisation et la consommation de produits dans le respect des règles de l'agriculture biologique, de l'écologie et plus généralement le respect de l'être humain et de l'environnement.
- L'action des associations œuvrant dans le domaine environnemental et /ou humanitaire. Une copie de leurs statuts pourra leur être demandée.

La FEB est donc ouverte à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités ont un rapport avec la préservation de la biodiversité, l'éducation citoyenne, l'agriculture biologique, la santé et le bien-être, l'écohabitat, les énergies renouvelables, les produits locaux.

Article 2 : Critères d'admission

L'appellation « Fête Eco Bio » nécessite que :

- L'ensemble des produits alimentaires présentés soient issus de l'agriculture biologique certifiée. Les exposants devront afficher leur certification en bio pour les produits exposés
- Pour les produits non certifiables ou locaux, l'AEP (Association d'Education Populaire de Chavannes sur l'Etang, association organisatrice) pourra vérifier leur nature et demander la présentation ou l'affichage de documents tels que fournisseurs, certificats divers, composants…
- Les produits non alimentaires doivent présenter un intérêt au regard de la protection de l'environnement et de l'écologie
- Les cosmétiques et produits d'entretien doivent être certifiés bio et écologiques
- Afin de permettre une diversité d'offres pour les visiteurs, l'exclusivité catégorielle n'est pas assurée pour les exposants
- Pour toute inscription au-delà de la date limite d'inscription, la publication dans le programme et l'enregistrement dans la liste des exposants ne sont pas garantis

Une réponse est adressée aux demandeurs après examen de leur formulaire d'inscription.

Article 3 : Conditions d'annulation

- Toute inscription est ferme et définitive. L'annulation par l'exposant ne donne droit à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure ou fortuit justifié, auquel cas un remboursement à hauteur de 50% du coût de l'inscription pourra être envisagé
- Si la FEB est annulée par l'AEP pour une raison majeure, celle-ci s'engage à rembourser le montant des inscriptions. Les exposants s'engagent à ne réclamer aucune autre indemnité à l'AEP

Article 4 : Lois et règlements

Ceux s'appliquant aux foires et salons doivent être respectés : voir le règlement général des foires et salons à télécharger sur https://www.aep-chavannes-sur-letang.fr/wp-content/uploads/FEB2022/FEB-reglement-foires-salons.pdf

Article 5 : Tenue de chaque stand

Emplacement :

- Avec accord de l'organisateur, l'installation du stand au moyen d'un véhicule en fonction de son volume sera possible
- Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand durant la période d'ouverture au public
- Pour des raisons techniques, chaque emplacement leur sera notifié à l'installation par les organisateurs et ne prêtera à aucune remise en cause

Présentation du stand :

- Les exposants ayant demandé un branchement électrique ont un tableau électrique à leur disposition sur lequel ils se brancheront. Du tableau électrique au stand, les exposants mettent en place leur rallonge d'une longueur minimale de 25 m (10/16A pour le mono, P17 16A 3Ph+N+T pour le tri)
- L'association organisatrice met à disposition des exposants ayant demandé l'eau, un robinet sur pied auquel ils branchent leur tuyau d'une longueur minimale de 20 m équipé d'un raccord rapide de type Gardena
- Les exposants doivent se munir de leurs équipements (tables, chaises, rallonges électriques ou touret…) et prévoir un abri tel que barnum ou parasol
- Ils s'engagent à une présentation agréable, attrayante et informative (panneau, banderole avec nom et adresse …). Leurs certificats de conformité aux labels biologique ou écologique et leurs prix devront être affichés lisiblement
- La vente des boissons à consommer sur place est réservée à l'association organisatrice. Les dégustations sont autorisées

Diffusion musicale :

- Elle est assurée exclusivement par l'association organisatrice

Entretien et respect de l'environnement :

- Les exposants sont responsables de l'entretien de leur emplacement qu'ils doivent laisser en parfait état de propreté et libres d'accès à la fermeture de la fête. Le tri des déchets doit donc être respecté par tous les participants. Les sacs plastiques sont strictement interdits sur la fête. De plus, Il est nécessaire que les produits vendus soient emballés dans des sacs en papier ou biodégradables. Un effort est demandé sur la consommation de l'eau potable et de l'énergie

Nuit sur place pour les exposants :

- Les exposants qui le souhaitent peuvent passer la nuit de samedi à dimanche sur le site. Il leur appartient toutefois de prendre toutes les dispositions nécessaires à leur hébergement.

Article 6 : Assurance

- Chaque exposant doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle aux organisateurs. Il est responsable à l'égard des tiers pour les dommages corporels et dégâts matériels qui pourraient être causés par lui-même, son matériel, ses produits et les personnes à son service
- L'association organisatrice et la commune d'accueil déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants en cas de vols, dommages et détérioration de tous types les concernant

Article 7 : Restauration

Pour les restaurateurs sur place ainsi que tous les exposants amenés à proposer des dégustations, les ingrédients utilisés sont impérativement issus de l'agriculture biologique ou locale. Ils doivent respecter la règlementation en utilisant exclusivement de la vaisselle réutilisable ou compostable. Le matériel de cuisine en aluminium, les verres, couverts, assiettes, touillettes ou petites cuillères de dégustation en matières plastiques ainsi que les fours à micro-ondes sont strictement interdits.